Accord UE/Brésil: modification de l’accord UE /Brésil visant à exempter les titulaires d’un passeport diplomatique ou de service/officiel de l’ obligation de visa pour les séjours de courte durée

2018/0086(NLE) - 16/02/2022 - Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique

La commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures a adopté le rapport de Paulo RANGEL (PPE, PT) sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord entre l'Union européenne et la République fédérative du Brésil modifiant l'accord entre l'Union européenne et la République fédérative du Brésil visant à exempter les titulaires d’un passeport diplomatique ou de service/officiel de l’obligation de visa pour les séjours de courte durée.

La commission compétente a recommandé au Parlement européen de donner son approbation à la conclusion de l'accord.

L'accord prévoit un régime de déplacement sans obligation de visa pour les citoyens de l'UE titulaires d'un passeport diplomatique ou de service/officiel en cours de validité et pour les citoyens brésiliens titulaires d'un passeport diplomatique ou de service/officiel en cours de validité lorsqu'ils se rendent sur le territoire de l'autre partie contractante pour une durée maximale de 90 jours au cours d'une période de 180 jours.

Le Brésil et l'UE partagent une relation de longue date fondée sur des liens culturels, historiques, politiques et économiques solides reposant sur des valeurs fondamentales communes. Plus récemment, l'Union européenne et le Brésil ont coopéré étroitement depuis le début de la pandémie de COVID-19 au début de 2020, le Brésil ayant aidé au rapatriement de milliers de citoyens européens non-résidents bloqués au début de la crise.

Le nouvel accord d'exemption de visa permettra aux citoyens non seulement de tirer pleinement parti du partenariat stratégique UE-Brésil, mais aussi de continuer à y participer en voyageant à un coût économique et pratique réduit, dans un cadre juridique plus clair et plus cohérent. L'accord modificatif relatif à l'exemption de visa de court séjour pour les titulaires de passeports ordinaires et pour les titulaires de passeports diplomatiques, de service ou officiels constitue simultanément un point culminant de l'approfondissement des relations entre l'Union européenne et le Brésil.

La modification de l’exemption de visa constitue une nouvelle marque de soutien à l’égard de ce pays.